

Service des finances : pm



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Conseil municipal 11 mars 2024

INTRODUCTION

Depuis la loi du 6 février 1992, les collectivités territoriales et leurs établissements publics de plus de 3.500 habitants, doivent organiser dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget primitif (sous référentiel M.57), un débat sur les orientations budgétaires de l'année à venir. Ce débat a pour objet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité, et ainsi éclairer leurs choix et orientations politiques afin qu'ils soient compatibles avec les potentialités financières de l'établissement public.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit des dispositions supplémentaires applicables dès le débat d'orientation budgétaire prévu pour l'établissement du budget primitif 2016. Ainsi, l'article 2312-1 mentionne :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois (délai porté à 10 semaines pour les collectivités dont le budget est sous le référentiel M.57) précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Le présent document contient les informations prévues par la loi, et, nécessaires pour éclairer les élus sur la situation financière de la Ville à la fin de l'année 2023 en vue de débattre sur les orientations budgétaires.

NIVEAU NATIONAL

CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Projections macroéconomiques 2023 – 2025 : une inflation toujours résistante malgré le resserrement de la politique monétaire

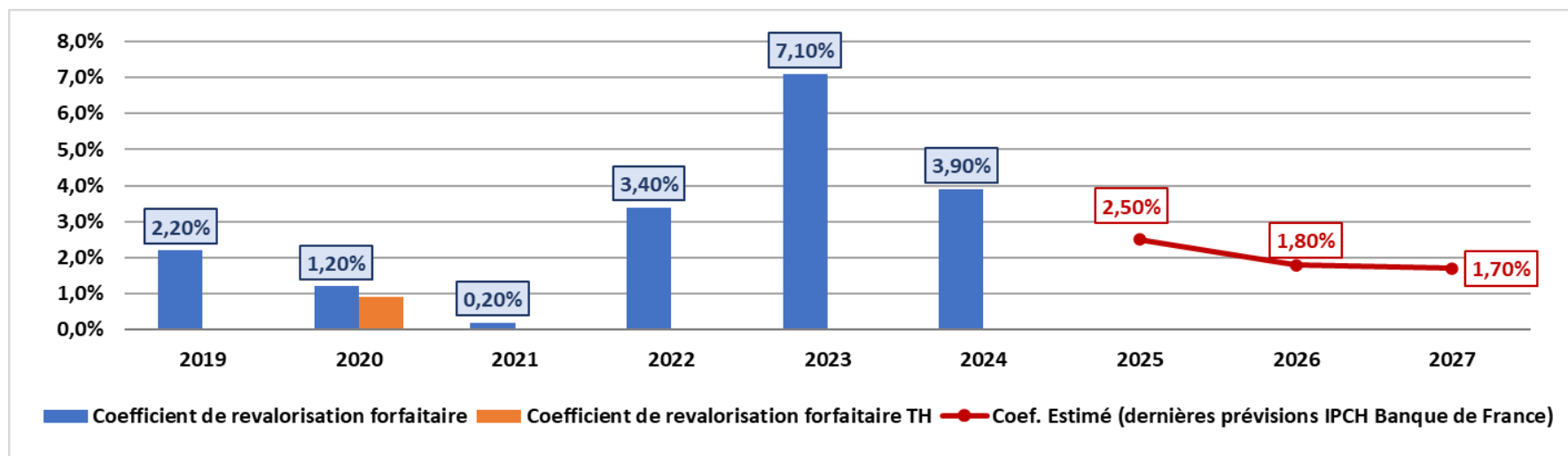
Source : Finance Active et Banque de France

- *La croissance de l'économie française serait limitée à 0,8% en 2023, selon l'OFCE, soit un peu moins que le 1,0% prévu par le gouvernement. En 2024, elle rebondirait à 1,2%. Si la croissance reste soutenue par la demande intérieure, elle est en revanche plombée par le commerce extérieur, dont le déficit a battu un record en 2022.*
- *Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 4,8 % en août 2023, après +4,3 % le mois précédent. Cette hausse de l'inflation serait due au rebond des prix de l'énergie. Alors que les prix de l'alimentation ralentiraient (pour le cinquième mois consécutif), ainsi que, dans une moindre mesure, ceux des produits manufacturés et des services.*
- *L'inflation restera élevée en France jusqu'à la fin de 2023, « oscillant entre 5,5% et 6,5% pour l'année 2023 », et devrait refluer ensuite aux alentours de 3% pour l'année 2024, a indiqué ce jeudi l'OFCE dans ses perspectives économiques. Conséquence de cette hausse des prix, le pouvoir d'achat des ménages devrait baisser de 1,2% entre 2022 et 2024, projette l'Observatoire français des conjonctures économiques.*

- *La Banque centrale européenne (BCE) a relevé jeudi 14 septembre de 0,25 point de pourcentage ses taux directeurs, effectuant une dixième hausse d'affilée dans le cadre de sa politique de resserrement monétaire pour combattre l'inflation en zone euro.*
- *Les nouvelles projections macroéconomiques de l'institution prévoient une hausse des prix de 5,6 % en 2023, puis de 3,2 % en 2024 et de 2,1 % en 2025, se rapprochant de l'objectif à moyen terme de 2 %. La croissance du PIB (produit intérieur brut) devrait atteindre 0,7 % en 2023, contre 0,9 % auparavant, puis 1,0 % en 2024 et 1,5 % en 2025.*

Un rebond de l'inflation française à prévoir jusqu'en 2024 pour l'évolution des bases fiscales

Coefficient de revalorisation des bases et IPCH



Depuis 2018, et comme le prévoit l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI), les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH constaté en novembre 2023 étant de +3,9% par rapport à novembre 2022, le **coefficient légal appliqué sur les bases 2024 est donc de 1,039** (contre 1,071 en 2023). En 2025, l'inflation devrait s'élever aux alentours des 2,5% puis devrait encore ralentir en 2026 autour de 2%.

Loi de finances pour 2024 : les principales mesures applicables aux collectivités locales

• **Suppression de la CVAE**

- *Rallongement de la suppression progressive pour les entreprises (entre 2023 et 2027 contre 2024 initialement)*
- *Compensation dès 2023 pour les collectivités par une fraction de TVA nationale composée de la moyenne de la CVAE perçue entre 2020 et 2023 ainsi qu'une part en fonction du dynamisme de la TVA sur le territoire.*

• **Dotations et péréquations**

- *Dotation forfaitaire : un écrêtement 2024 pris en charge par l'Etat*
- *Dotation de solidarité rurale : progression de +150M€ (contre 200 M€ en 2023)*
- *Dotation de solidarité urbaine : progression +140M€ (contre 90 M€ en 2023)*
- *Dotation d'intercommunalité : +30 M€ d'abondement exceptionnel allié à un abondement de +60M€ issu de l'écrêtement de la part CPS ; et augmentation du plafonnement de garantie (120% contre 110% précédemment)*
- *Un écrêtement de -1,5% de la CPS en 2024*

• **Réforme des indicateurs**

- *Une réforme des indicateurs financiers qui se poursuit pour le potentiel fiscal avec une fraction de correction qui passe de 90% à 80%. Par dérogation (LF 2024) elle sera de 90% pour l'effort fiscal.*

• **Loi de Programmation des Finances Publiques 2023 – 2027**

- *Les concours financiers de l'Etat aux collectivités revalorisés chaque année et des mesures exceptionnelles qui ont été importantes en 2023.*
- *Instauration d'un objectif non-contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national fixé à +2,0% en 2024*

Les règles de liaison des taux à partir de 2023

	À partir de 2023
La collectivité souhaite augmenter son taux de TFPB	Les taux de THRS et TFPNB peuvent augmenter dans la même proportion sans obligation
La collectivité souhaite diminuer son taux de TFPB	Obligation de baisser les taux de THRS et TFPNB dans la même proportion ou variation différenciée
La collectivité souhaite augmenter son taux de THRS	Obligation d'augmenter le taux de TFPB dans les mêmes proportions
La collectivité souhaite diminuer son taux de THRS	Obligation de diminuer le taux de TFPB, de TFPNB et de THRS dans les mêmes proportions

RETROSPECTIVE

La situation financière de la Ville au 31 décembre 2023

Le présent document support de débat d'orientation budgétaire a été élaboré avant la clôture de l'exercice, par conséquent les données relatives aux réalisations 2023 restent donc encore provisoires.

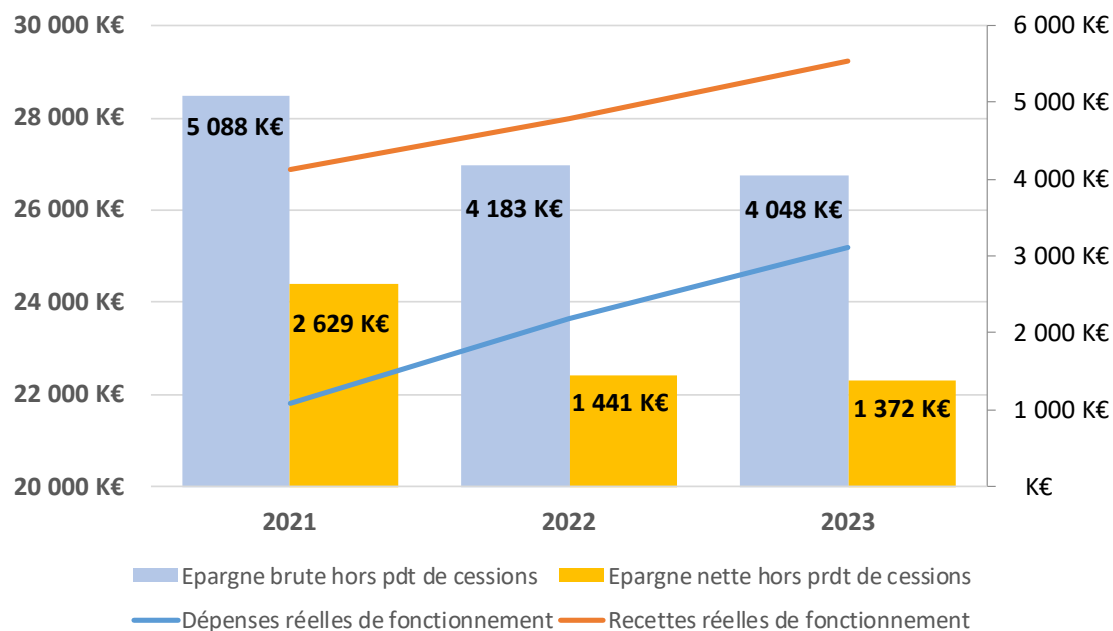
Les grands équilibres financiers (Opérations réelles En milliers d'euros)

EPARGNES	2021	2022	2023
Recettes de gestion	26 144 K€	27 793 K€	29 181 K€
Dépenses de gestion	20 966 K€	23 063 K€	24 467 K€
Epargne de gestion	5 178 K€	4 730 K€	4 714 K€
Résultat financier	-506 K€	-492 K€	-664 K€
Résultat exceptionnel	420 K€	88 K€	01 K€
Epargne brute	5 092 K€	4 326 K€	4 051 K€
Amortissement du capital	2 458 K€	2 742 K€	2 676 K€
Epargne nette	2 633 K€	1 584 K€	1 376 K€
Cessions	4 K€	143 K€	3 K€
Epargne brute hors pdt de cessions	5 088 K€	4 183 K€	4 048 K€
Epargne nette hors prdt de cessions	2 629 K€	1 441 K€	1 372 K€

- **Épargne de gestion courante** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
- **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

Evolution des épargnes



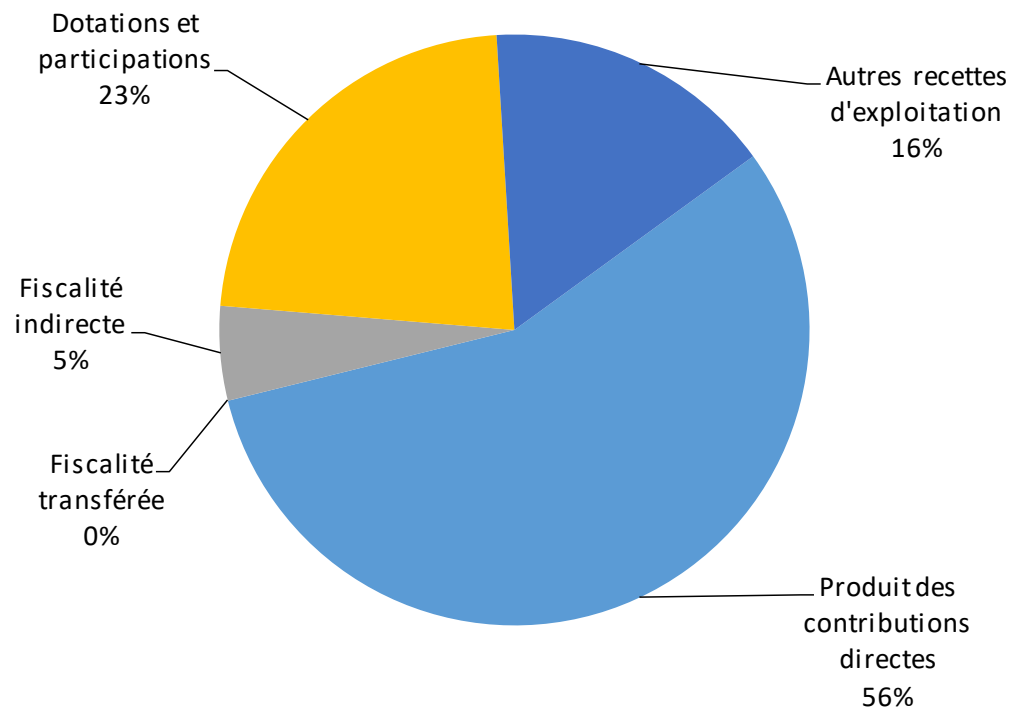
En 2023, les dépenses de la Ville ont progressé plus rapidement que les recettes. Plusieurs facteurs exogènes sont à l'origine de la progression des dépenses de fonctionnement :

- l'inflation,
- la crise énergétique,
- la revalorisation des salaires.

Il est à noter que l'année 2021 est particulière avec une activité partielle des services du fait de la crise sanitaire.

L'analyse de l'évolution des principaux postes de recettes et de dépenses sur la période 2021-2023 est nécessaire pour réaliser une prospective, même si l'année 2021 a été très particulière avant la crise sanitaire.

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2023 (hors produits de cession)



Le produit des contributions directes s'établit à 16,4 M€ et représente 56 % des recettes de fonctionnement.

La fiscalité indirecte (5%) correspond essentiellement au produit des droits de mutation, à la taxe sur l'électricité et au FPIC.

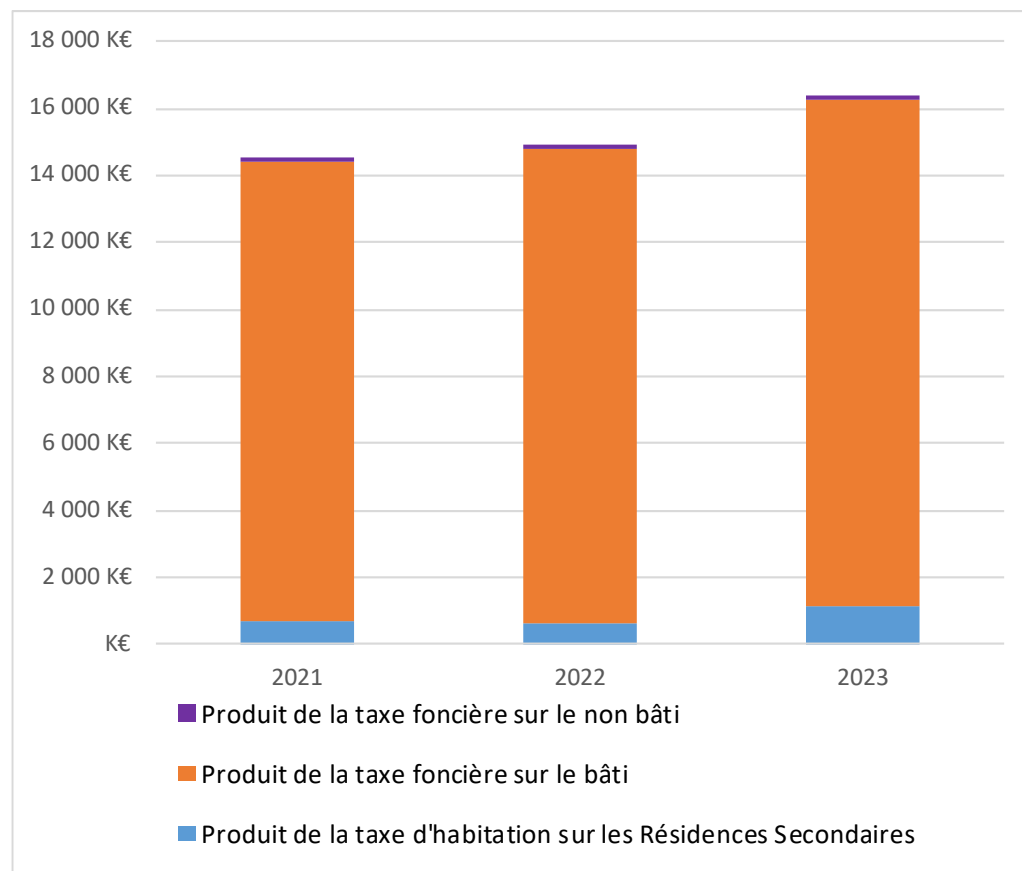
Les Dotations et participations (23 %) évoluent en fonction :

- des enveloppes annuelles et des décisions de répartition pour la DGF,
- des aides ponctuelles pour des actions financées par des partenaires (participations et subventions).

Les autres recettes (16 %) correspondent aux produits des services, notamment le stationnement, les entrées au Rocher Corneille...

Les évolutions des recettes de fonctionnement

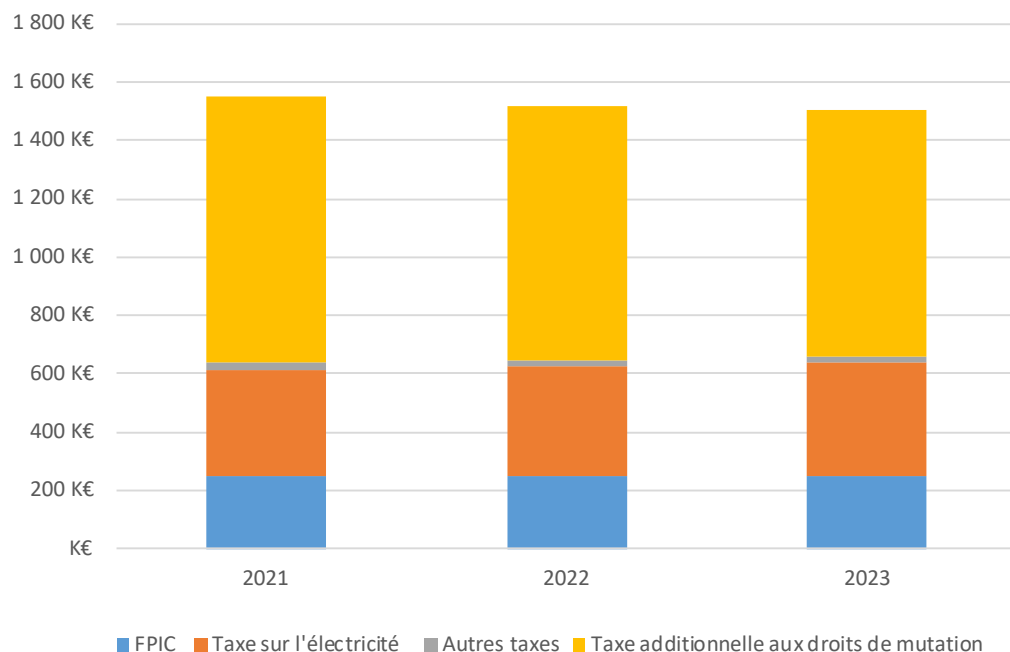
La fiscalité : Produits de la fiscalité directe



Pour 2023, le produit de la fiscalité directe (Foncier et Taxe habitation sur les résidences secondaires) a été dynamique du fait de la revalorisation des bases de 7,10 % (contre 3.5 % en 2022).

Par ailleurs, suite à la campagne de déclaration des résidences lancée par l'Etat, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a augmenté de 438 K€ en 2023. Des dégrèvements ont été accordés et viendront diminuer la base en 2024 mais le produit perçu en 2023 reste acquis.

La fiscalité indirecte



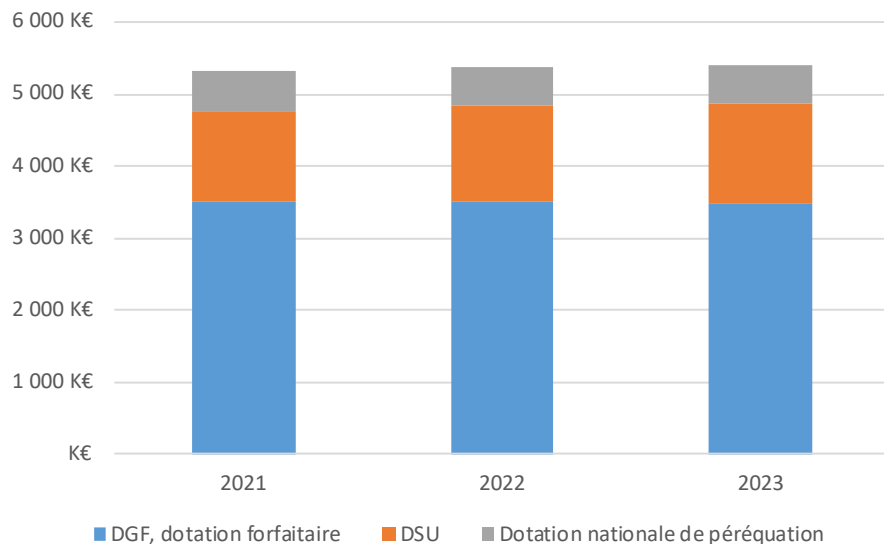
Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation a été très dynamique en 2021 (918 K€) et 2022 (873 K€).

Cependant, la hausse des taux d'emprunt et l'inflation en 2023 ont généré un repli de ce produit, toutes collectivités confondues.

Si la Ville en 2023 a encore bénéficié d'un produit conséquent (847 K€), il n'en demeure pas moins qu'en 2024, les prévisions de cette recette seront revues à la baisse.

Le FPIC fonds de péréquation intercommunal, fait l'objet chaque année d'une décision du conseil communautaire pour la répartition de ce fonds entre l'EPCI et ses communes membres. Depuis, 2021, le montant de l'attribution revenant à la Ville s'élève à 250 K€. Pour la période 2024-2026, l'hypothèse retenu est une reconduction à minima de ce montant.

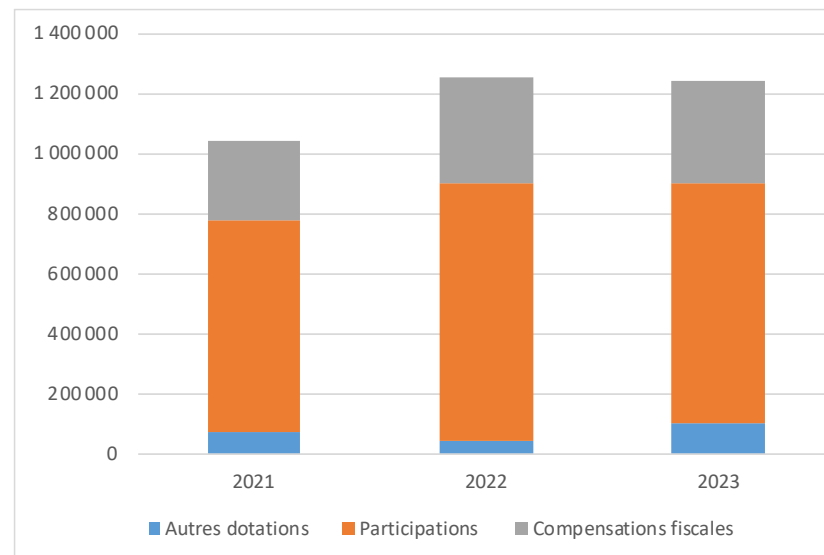
Les dotations



En 2023, la Ville du Puy-en-Velay a perçu une DGF totale de 5.396 K€, qui comprend :

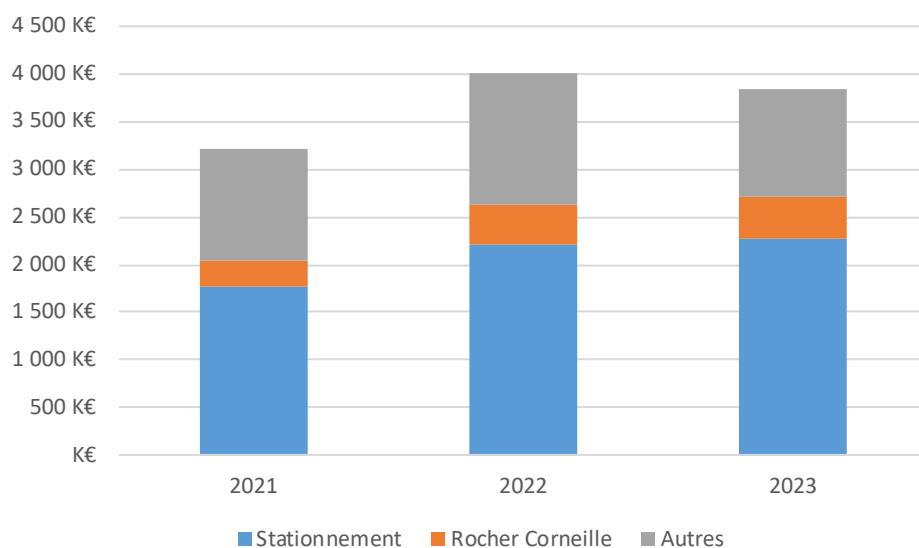
- une dotation forfaitaire de 3.479 K€,
- 1.917 K€ de concours de péréquation incluant des attributions de la dotation de solidarité urbaine (1.383 K€) et de la dotation nationale de péréquation (534 K€).

Autres participations et compensations



Les autres participations correspondent aux subventions de la CAF, aux aides ponctuelles accordées dans le cadre de projets.

Produits des services

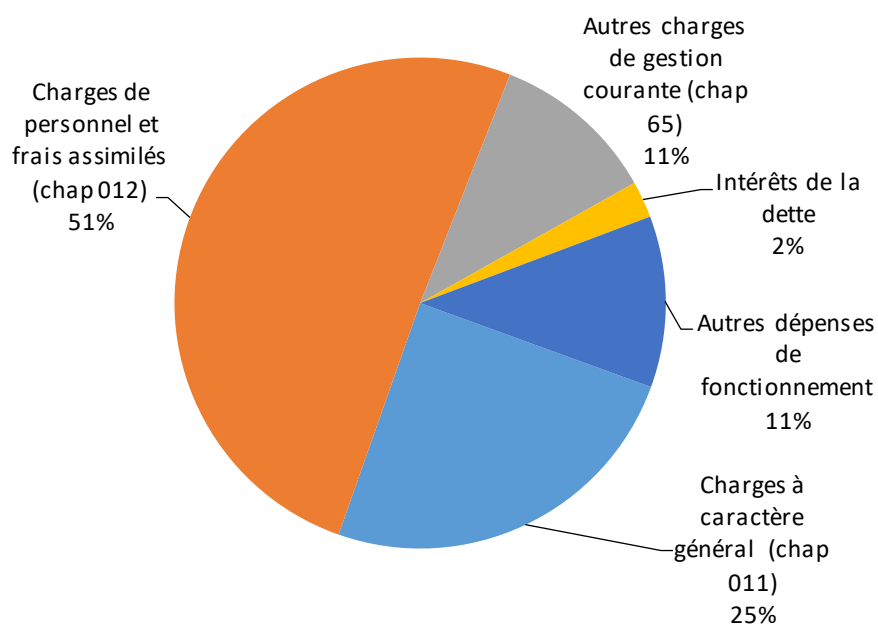


Les produits des services ont connu une bonne dynamique à compter de 2022 avec l'ouverture sur une année pleine des services après la crise COVID.

La variation constatée entre 2022 et 2023 provient essentiellement du remboursement des mises à dispositions de personnel et de la mutualisation qui peut fluctuer d'une année sur l'autre.

Les évolutions des dépenses de fonctionnement

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2023



Les charges de personnel (51%) Elles évoluent en fonction des décisions prises au niveau national (revalorisation par exemple) et au niveau de la collectivité (départs à la retraite, recrutements, remplacements...).

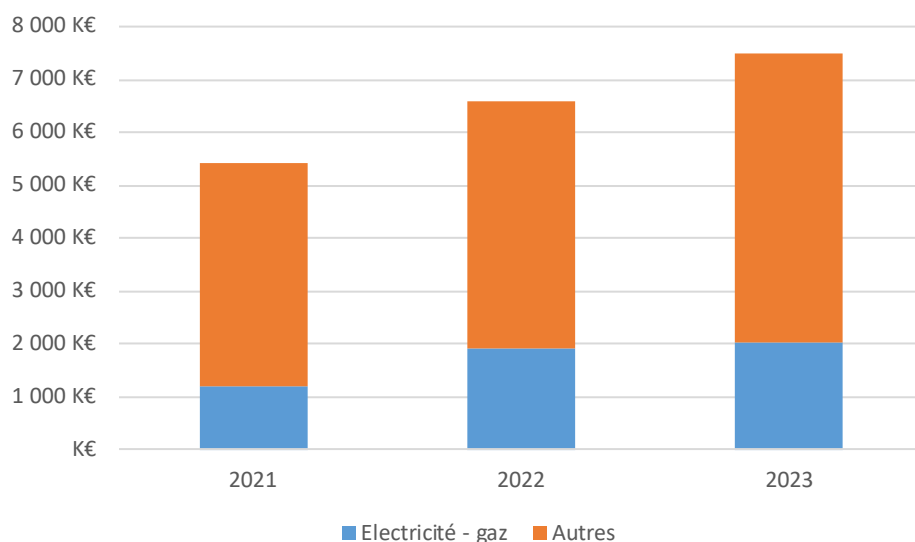
Les charges à caractère général (25%) comprennent les contrats (électricité, gaz, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides.

Les autres charges de gestion (11%) intègrent les subventions et contributions versées aux associations et aux tiers ainsi que les frais d'indemnités des élus.

Les autres dépenses de fonctionnement (11 %) correspondent essentiellement à l'attribution de compensation versée à la Communauté d'Agglomération.

Charges financières (2%) comprend les intérêts de la dette et les ICNE.

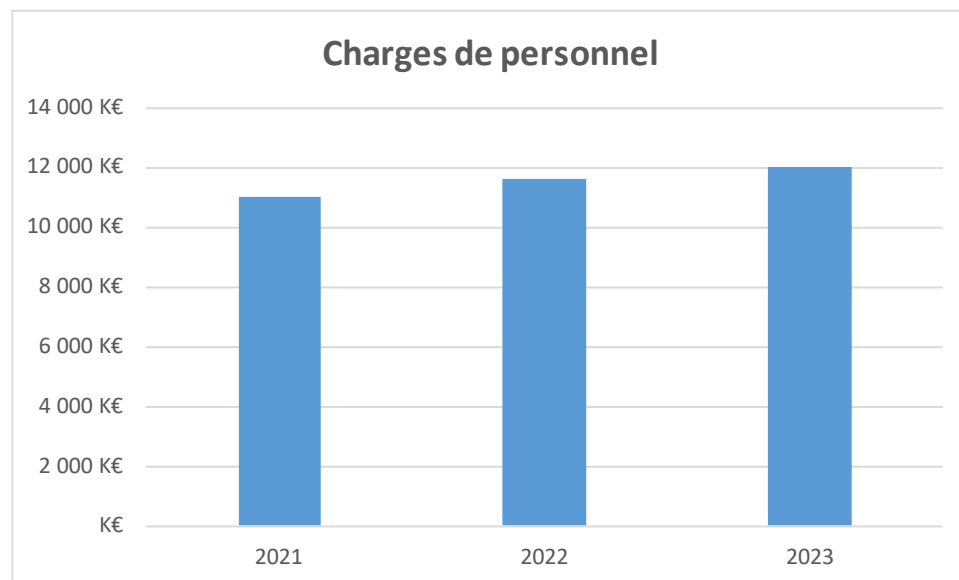
Les charges à caractère général



Le montant global des factures d'électricité et de gaz s'est élevé à 1,2 M€ en 2021 contre 2 M€ en 2023, soit 67 % d'augmentation.

Les autres charges, quant à elles, ont progressé du fait de l'inflation et des révisions de prix sur les contrats, de la prise en charge des repas des étudiants suite à une augmentation de fréquentation, des frais d'entretien de voirie et d'espaces verts plus importants, de frais ponctuels suite au sinistre du stade massot (expertise, assurance dommage-ouvrage...).

Les charges de personnel



À la clôture 2023, les dépenses de personnel telles que regroupées au chapitre 012 s'établissent à 12 001 K€, soit une évolution de 404 K€ (+ 3,48%) par rapport à l'exercice 2022. Les principaux éléments expliquant cette hausse sont les suivants :

- Répercussion des mesures nationales de revalorisation salariale (valeur du point d'indice +1,5% juillet 2023, S.M.I.C. revalorisé en janvier et mai 2023).
- G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité) classique.
- Impact année pleine des recrutements 2022.

Pour l'exercice 2024, le chapitre 012 devrait s'élever à **12 964 K€**, soit une évolution de **8,02%**. Cette évolution découle à la fois des mesures nationales (hausse de la valeur du point, attribution de points d'indice, revalorisation du S.M.I.C.) ainsi que d'arbitrages internes (refonte du régime indemnitaire «R.I.F.S.E.E.P.», mise en place des titres restaurant, hausse de la participation employeur pour la mutuelle «prévoyance»).

Au vu de la conjoncture actuelle difficilement prévisible, il n'est pas à exclure d'avoir à prévoir des décisions modificatives en cas de nouvelles mesures nationales, tant au niveau du point d'indice, des grilles indiciaires ou de la valeur du S.M.I.C.

Evolution des effectifs :

Effectif quasi constant émaillé de nombreux « départs – arrivées » (C.T.M., Police Municipale, Actions et équipements culturels...).

Année	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/2023
E.T.P.T. titulaires	250,96	243,60	239,29	237,75
E.T.P.T. non titulaires sur poste vacant	15,17	20,32	23,48	25,07
E.T.P.T. cumul	266,13	263,92	262,77	262,82

E.T.P.T. : Equivalent Temps Plein Travaillé

Temps de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le temps de travail des agents est de 1 607 heures par an.

Avantages en nature

Logement de fonction : Des logements de fonction sont attribués aux gardiens du Centre Pierre Cardinal et de l'Auberge de Jeunesse, pour nécessité absolue de service. Ces avantages en nature sont évalués à 1 601,78 €.

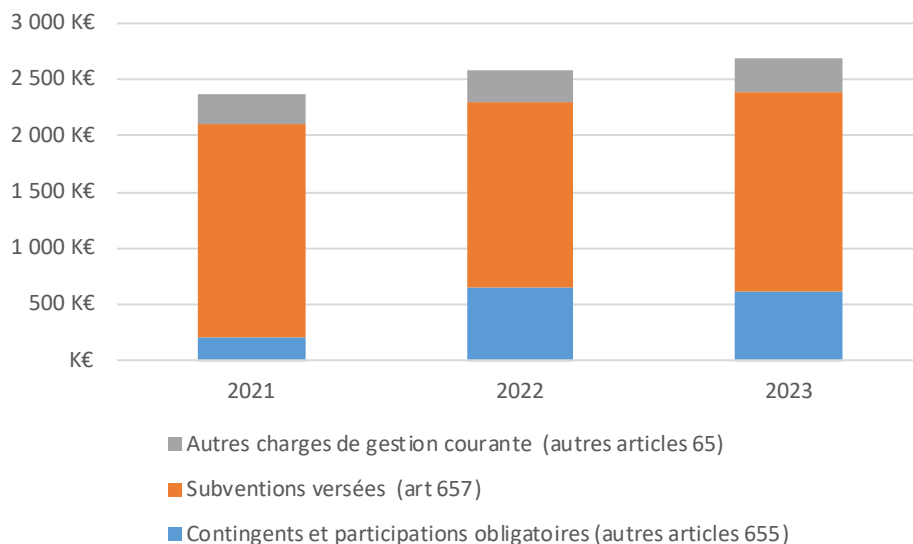
Repas : Des avantages en nature repas sont comptabilisés pour les agents de la «Cuisine centrale». 17 salariés en ont bénéficié en 2023, soit 2 876 repas valorisés à hauteur de 5,20 €, ce qui représente une évaluation forfaitaire de 14 955,20 €.

Les autres dépenses

Les charges de gestion courante

Ces charges correspondent :

- aux indemnités et la formation des élus,
- à la subvention au CCAS
- aux contributions obligatoires,
- aux soutiens financiers versés aux diverses associations qui animent le territoire.



Ces charges progressent pour tenir compte de l'évolution des subventions accordées aux différentes associations du territoire et au CCAS.

Il est à noter qu'en 2024, compte tenu des mesures sur le personnel (revalorisation des salaires, RIFSEEP...), l'aide accordée au CCAS sera en augmentation. Pour mémoire, la subvention versée en 2023 s'élevait à 970 K€.

Les atténuations de produits

Elles concernent essentiellement les attributions de compensation versées par la Ville à la Communauté d'Agglomération suite aux transferts de compétences intervenus depuis 2016.

Elles s'élèvent à 2 240 K€ pour l'année 2023 et se décomposent comme suit :

Attribution de compensation 2021 :	- 2 120 K€
Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)	<u>- 120 K€</u>
Attribution de compensation 2022 :	- 2 240 K€

Pour mémoire, la Communauté d'Agglomération rembourse à la Ville la part des annuités d'emprunts relatifs aux investissements transférées (musée et petite enfance).

En l'absence de nouveau transfert, le montant pour les années à venir sera identique à l'exercice 2024.

La dette au 31 décembre 2023

Budget principal

En milliers d'euros

	2021	2022	2023
--	------	------	------

Encours de la dette au 1/1	28 048	28 590	29 347
Emprunts nouveaux	3 000	3 500	5 500
Rbt de la dette	2 458	2 742	2 676
Encours de la dette au 31/12	28 590	29 347	32 171

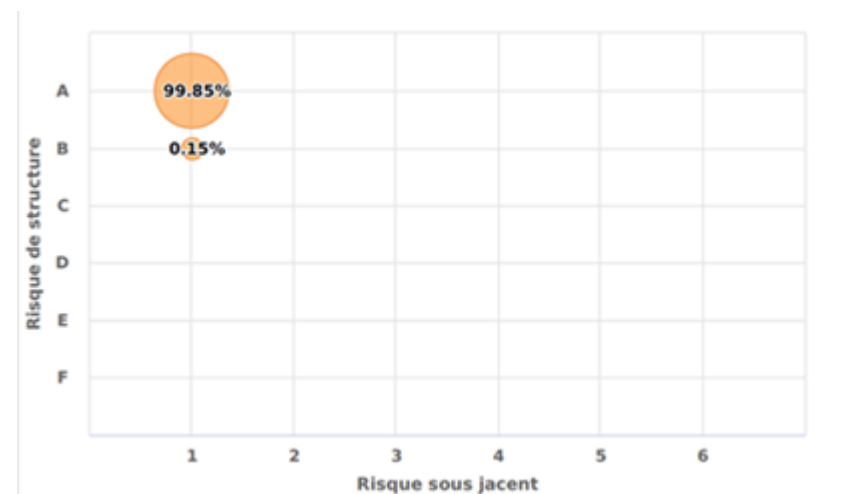
Le stock de dette au 31 décembre 2023 s'élève à **32,17 M€**. Il est à noter qu'il convient de déduire de ce stock, la part des emprunts affectée au musée et aux crèches pour **0,75 M€**, dont l'annuité est chaque année remboursée par la Communauté d'Agglomération suite au transfert de l'équipement.

En 2023, la Ville a mobilisé trois emprunts à hauteur de 5,5 M€, dont 3,5 M€ au titre des reports et 2 M€ pour les investissements 2023.

Dette par type de risque (en K€)

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	28 140	87,47%	1,80%
Variable	2 450	7,62%	4,65%
Livret A	1 532	4,76%	3,60%
Barrière	50	0,15%	4,34%
Ensemble des risques	32 172	100,00%	2,11%

État généré au 31/12/2023



RATIOS

En milliers d'euros

	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement hors cession (encours dette au 31-12/Epargne Brute) (1)	6,23	5,62	7,01	7,95

(1) : Bonne situation : entre 5 et 10 ans - Zone critique entre 10 et 15 ans – Seuil d'alerte 15 ans

Les budgets annexes

Budget Vente d'énergie

La Ville a souhaité s'engager dans une démarche de développement durable, en utilisant son patrimoine foncier pour produire de l'électricité d'origine renouvelable. Un budget annexe "Vente d'énergie" a été créé par une délibération du 18 juin 2010, afin de comptabiliser de façon distincte cette activité à caractère industriel et commercial. Le budget retrace les frais relatifs à l'entretien courant des équipements, le remboursement de la dette et la constatation des dotations aux amortissements ainsi que les recettes de production des six sites sont concernées.

Suite à l'incendie de la toiture du gymnase de Massot, la production d'énergie a été suspendue sur l'ensemble des toitures des bâtiments publics (gymnase de Guitard, école Michelet, école du Val Vert, boulodrome couvert, centre technique municipal).

Aujourd'hui, seule la production sur la toiture du stade massot est arrêtée. Les recettes perçues en 2023 au budget annexe Vente d'Énergie ont permis de financer le remboursement des emprunts.

Dans l'attente des diagnostics et des réparations, la redevance d'occupation du domaine public versée par le budget Vente d'énergie au budget principal a été suspendue. Pour mémoire la redevance fixe est 40 K€ HT réactualisée chaque année et la part variable correspond à 70 % du résultat net.

Budget Camping

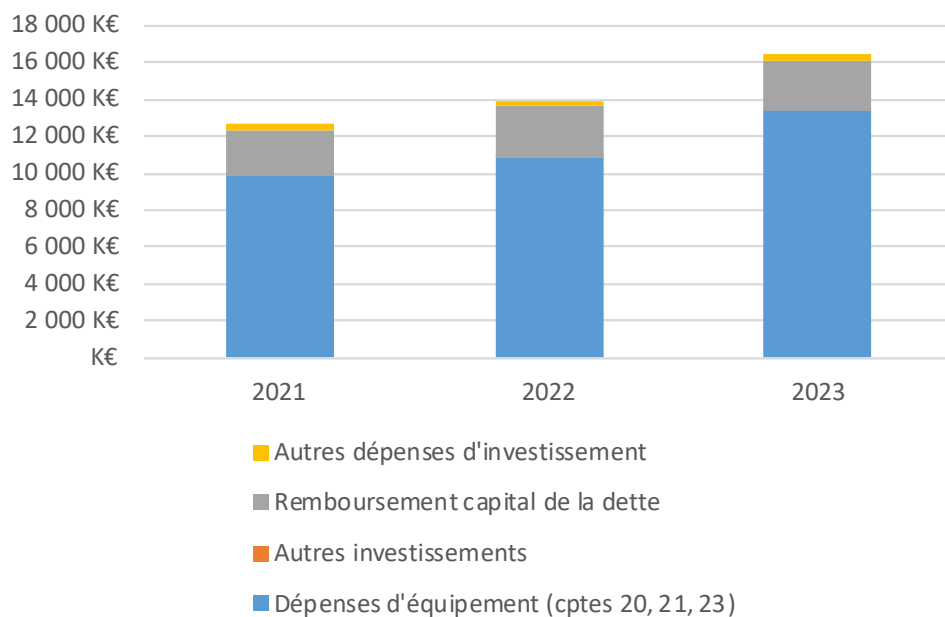
Ce budget enregistre essentiellement le loyer relatif au bail commercial signé avec la Société Aquadis en 2019. Le budget principal ne verse pas de subvention d'équilibre à ce budget.

Pour mémoire, la Ville a transféré l'équipement de la Cuisine en Velay à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2024.

L'investissement

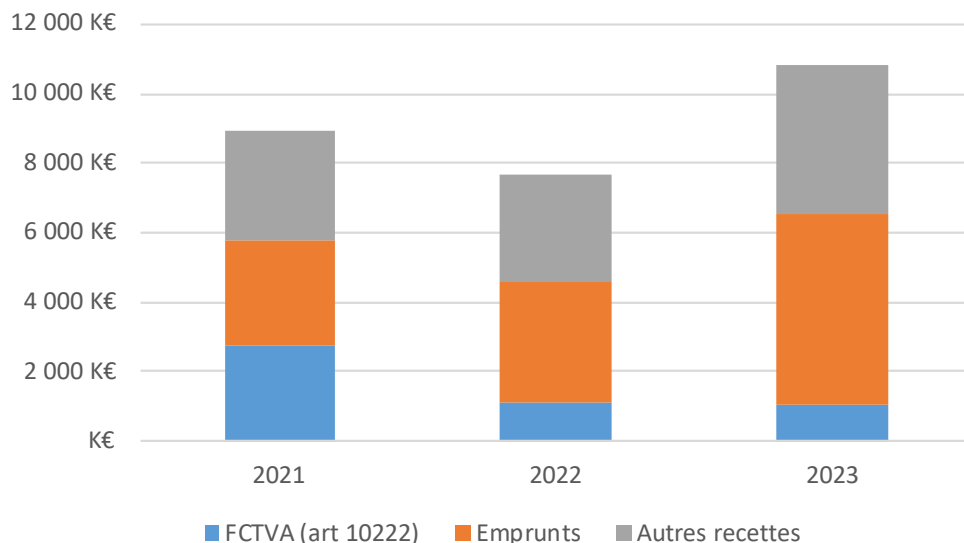
La mesure de l'effort d'investissement : réalisations 2023

Dépenses d'investissement



La commune poursuit le programme d'investissement ambitieux pour développer, rendre attractive et embellir la ville, notamment le programme de rénovation urbaine au Val Vert, la réhabilitation des serres du jardin Henri Vinay, les travaux dans les écoles, la rénovation du passage de la Distillerie, les aides dans la cadre des OPAH, l'installation de vidéo-protection...

Recettes d'investissement



En plus de l'autofinancement, les investissements sont financés par des subventions des divers partenaires, des recettes propres tels que le FCTVA et la taxe d'aménagement, ainsi que l'emprunt.

A noter qu'en 2021, l'Etat a régularisé deux exercices de FCTVA (2020-2021).

En raison du décalage entre le paiement des travaux et l'encaissement des recettes, une partie des subventions restent à encaisser sur l'exercice suivant.

Les orientations budgétaires pour 2024 de la Ville

Analyse prospective 2024 – 2026 :

- ***Pas d'augmentation des taux de fiscalité***
- ***Poursuivre le programme d'investissement***
 - ***10 M€ en 2024,***
 - ***8,7 M€ en 2025 – 2026***
- ***Soutenir le commerce et l'artisanat local***
- ***Accompagner les diverses associations du territoire***

Le recensement des projets engagés ou récurrents

OBJECTIFS VISES	Montant des dépenses	Montant financement espéré	Taux financement HT	Reste à charge TTC	planning prévisionnel DOB 2024		
					2024	2025	2026
Opérations déjà engagées ou dépenses obligatoires							
Poursuite du programme de travaux d'accessibilité dans bâtiments communaux pour les PMR	310 000 €	31 375 €	12,15 %	278 625 €			
Déploiement de la vidéoprotection (caméras nouvelle génération-hors Centre de supervision urbain)	500 000 €	200 000 €	48,00 %	300 000 €			
Embellir les quartiers -Enfouissement des réseaux ...	1 169 000 €		0,00 %	1 169 000 €			
Programme pluriannuel de réfection de trottoirs et de chaussées	2 500 000 €		0,00 %	2 500 000 €			
Renforcer la politique de ravalement de façades	300 000 €		0,00 %	300 000 €			
Eglise des Carmes - 2ème phase	2 485 549 €	1 440 000 €	69,52 %	1 045 549 €			
Acquisition matériel et Véhicules de voirie	422 500 €		0,00 %	422 500 €			
Commerces	250 000 €		0,00 %	250 000 €			
Modernisation de l'éclairage public -Marché de la performance	2 940 286 €		0,00 %	2 940 286 €			
OPAH RU 2020 – 2026	454 300 €		0,00 %	454 300 €			
OPAH AGGLO 2020 – 2026	67 900 €		0,00 %	67 900 €			
Extension réseau public électricité 2020-2025	325 000 €		0,00 %	325 000 €			
Participation réseau eaux pluviales	300 000 €		0,00 %	300 000 €			
ZAC du Pensio (reste à charge)	3 331 433 €		0,00 %	3 331 433 €			
Nouvelle concession centre ville 2017-2025 (donc ORI / RHI et hors marché couvert) – Reste à charge	3 700 000 €		0,00 %	3 700 000 €			
NPNRU du Val Vert	14 652 000 €	8 705 823 €	71,30 %	5 946 177 €			
Concession Coloin 2024 – 2030 (reste à charge)	3 347 592 €		0,00 %	3 347 592 €			
Autres investissements et autres services	3 000 000 €		0,00 %	3 000 000 €			
sous total 1	40 055 560 €	10 377 198 €	31,09 %	29 678 362 €			

Le recensement des projets à venir

OBJECTIFS VISES	Montant des dépenses	Montant financement espéré	Taux financement HT	Reste à charge TTC	planning prévisionnel DOB 2024		
					2024	2025	2026
Opérations à venir sur 2024-2026							
Etudes Jean Solvain	260 000 €			260 000 €			
Révision Plan de Sauvergarde et de mise en valeur	600 000 €	250 000 €	50,00 %	350 000 €			
Réaménager le site du Rocher Corneille	3 000 000 €	1 900 000 €	76,00 %	1 100 000 €			
Rénovation Ecole J D'Arc	4 699 806 €	2 797 084 €	71,42 %	1 902 722 €			
Centre de supervision urbain	462 000 €	308 000 €	80,00 %	154 000 €			
GR 65 dont section rue des Capucins/Compostelle (1er km du St-Jacques) participation	210 326 €		0,00 %	210 326 €			
Bibliothèque	2 280 000 €	1 520 000 €	80,00 %	760 000 €			
Gymnase MASSOT	2 760 000 €	1 380 000 €	60,00 %	1 380 000 €			
Terrain Synthétique Stade Lafayette	800 000 €	400 000 €	60,00 %	400 000 €			
Sonorisation centre ville	180 000 €	90 000 €	60,00 %	90 000 €			
Programme de voirie	758 050 €	505 366 €	80,00 %	252 684 €			
Mettre en valeur le centre historique de Taulhac	780 000 €	370 000 €	56,92 %	410 000 €			
Couverture des padels à Quincieu	320 000 €	160 000 €	60,00 %	160 000 €			
Réaménagement Promenade du Breuil et Parvis du théâtre	1 080 000 €	540 000 €	60,00 %	540 000 €			
Requalification places du Martouret, rue Saint-Pierre et abords Bibliothèque	3 000 000 €	1 500 000 €	60,00 %	1 500 000 €			
Rénovation énergétiques des bâtiments publics (Mairie)	1 584 000 €	161 250 €	12,22 %	1 422 750 €			
Rénovation énergétiques bâtiments publics (Ecoles)	660 000 €	275 000 €	50,00 %	385 000 €			
Implanter de nouvelles toilettes publiques	310 000 €		0,00 %	310 000 €			
Parking souterrain du Breuil	1 800 000 €	900 000 €	60,00 %	900 000 €			
sous total 2	9 534 000 €	3 906 250 €	49,17 %	5 627 750 €			
TOTAL GENERAL	49 589 560 €	14 283 448 €	34,56%	35 306 112 €			

Analyse prospective 2024 – 2026

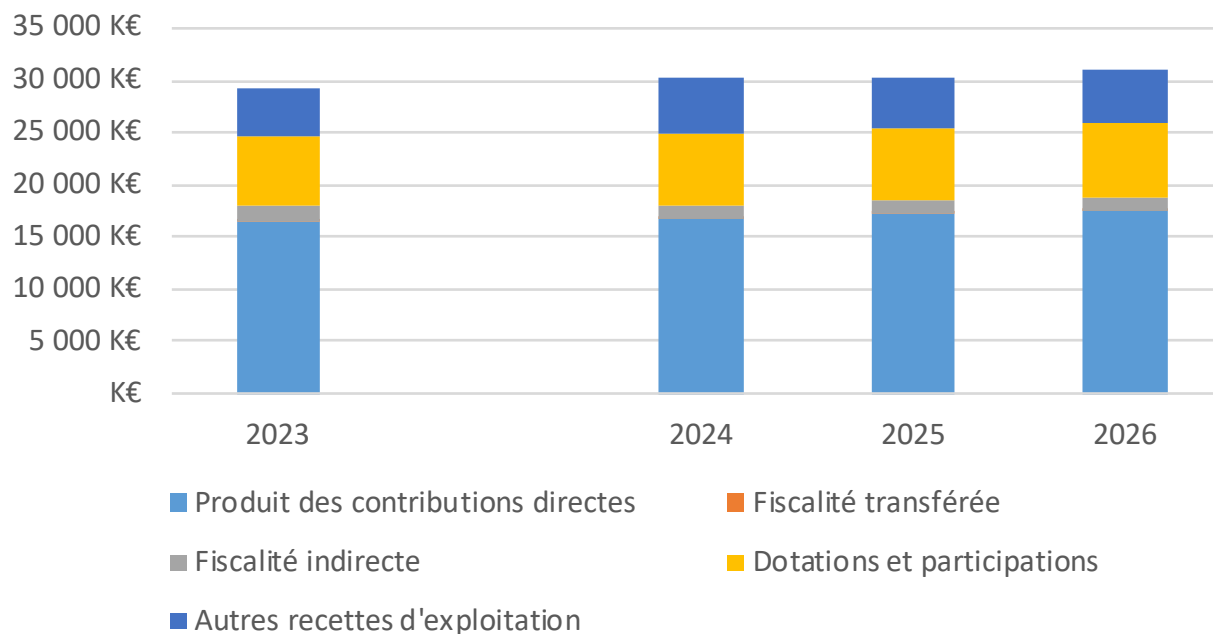
Les hypothèses retenues

Thème	Agrégat	Hypothèse
Fiscalité	Base taxe foncière – habitation (TF - THRS)	Taux constants Evolution des bases : 2024 + 3,90 % - 2025 + 2,60 % - 2026 : + 2 %
Recettes de fonctionnement	Produits des services (chap 70)	2024-2026 : + 2 % sur les recettes des services 2025 : prise en compte fermeture Site Rocher Corneille (- 420 K€) 2024-2026 : Stationnement 2,5 M€
Dépenses de fonctionnement	Charges à caractère général (chap 011)	Energie : 2024 : + 1,7 M€ - 2025 : + 8 % - 2026 : + 8 % Autres charges : 2024 : 5,8 M€ - 2025-2026 : inflation
	Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2024: 13 M€ (pris en compte revalorisation salaires et RIFSEEP) – 2025-2026 : +3,40 %
	Subventions versées (art 655-657)	Contingent et subventions : 2024 : + 7 % (notamment pour une revalorisation subvention au CCAS) – 2025-2026 : + 1% en moyenne

Analyse prospective 2024 – 2026

Les recettes réelles de fonctionnement (en K€)

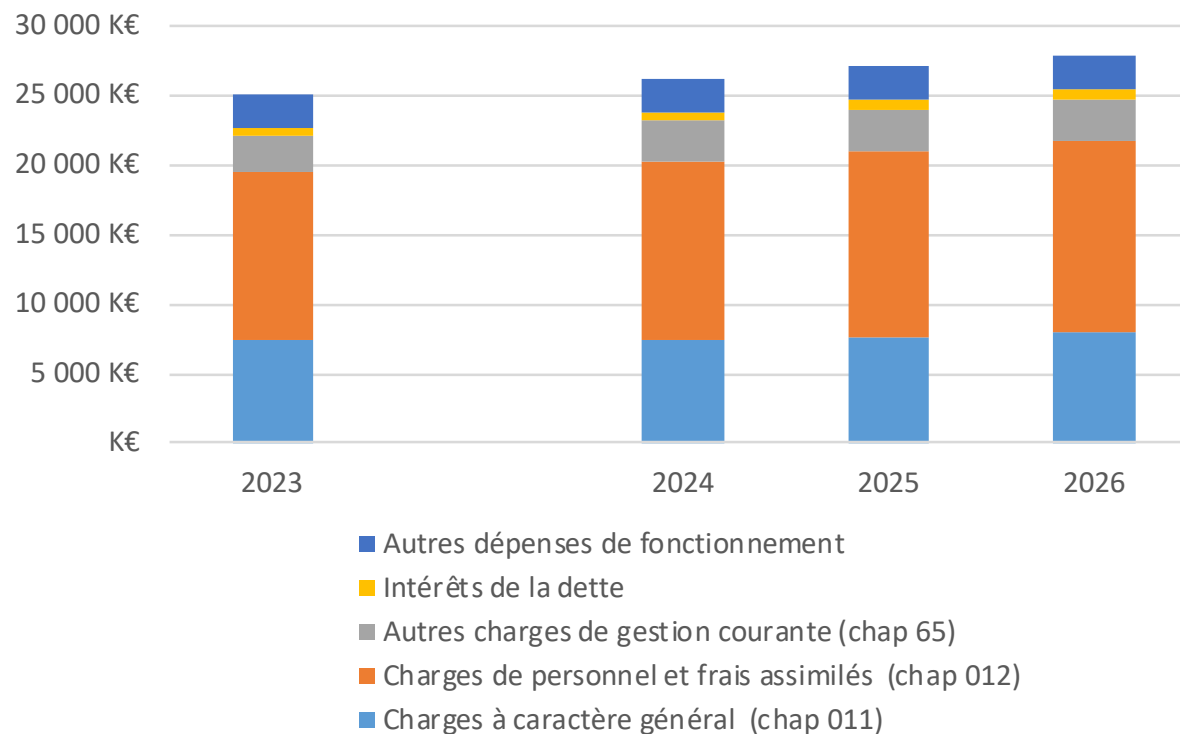
Evolution des recettes



Analyse prospective 2024 – 2026

Les dépenses réelles de fonctionnement (en K€)

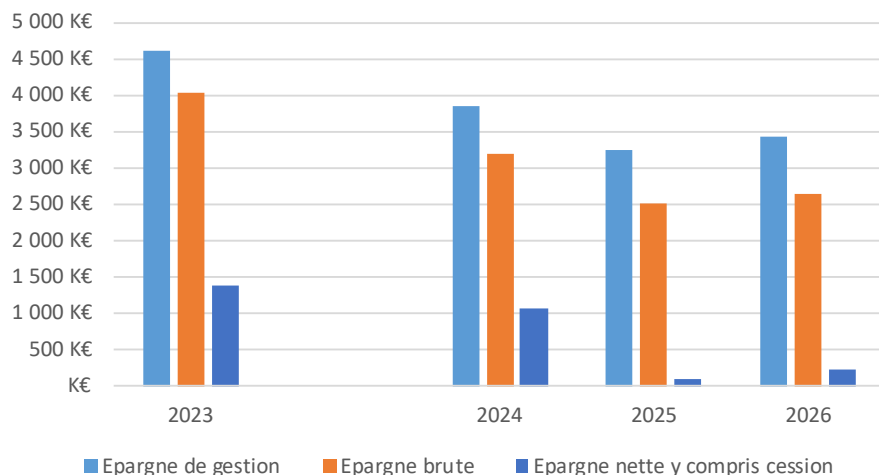
Evolution des dépenses



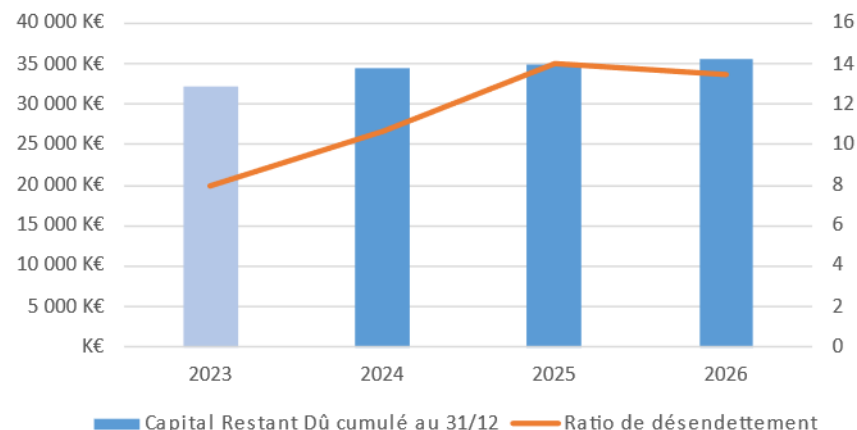
Analyse prospective 2024 – 2026

Les épargnes et le résultat (en K€)

Les épargnes (y compris cessions)



Evolution de la dette



Avec le scénario présenté, on constate un montant de 1,06 M€ d'épargne nette en 2024 (y compris les cessions), en repli de 0,3 M€ par rapport à 2023. Une vigilance accrue devra être portée sur les années 2025 et 2026 en identifiant des pistes d'économies pour améliorer les ratios de gestion :

- **Renégociation des contrats,**
- **Maîtrise des charges de personnel,**
- **Optimisation des produits des services,**
- **Privilégier les investissements durables générant des économies d'énergie.**